

L'ACRGTQ • MÉDIA
RELATIONS DU TRAVAIL
est publié par le Service des
communications de l'ACRGTQ.

Siège social, Québec

435, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 2J5

Téléphone
418 529.2949
1 800 463.4672
Télécopieur
418 529.5139

Bureau de Montréal

7905, boulevard Louis-Hippolyte-
Lafontaine, bureau 100
Anjou (Québec) H1K 4E4

Téléphone
514 354.1362
1 877 903.1362
Télécopieur
514 354.1301

Bureau à la Romaine

M^e Denis Houle

Téléphone
418 538.7676, poste 6398
cell.: 418 538.0708

Site Internet
www.acrgtq.qc.ca

Courriel général
acrgtq@acrgtq.qc.ca

LA ROMAINE

NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONGÉS PÉRIODIQUES

Nous vous informons qu'à compter du 12 septembre, le donneur d'ouvrage Hydro Québec ajoute un lien aérien entre Havre St-Pierre et Baie-Comeau en plus de ceux déjà en force pour Québec et Montréal.

Également, l'ACRGTQ et l'Alliance syndicale formée des cinq centrales syndicales ont convenu le 25 août dernier de nouvelles dispositions concernant les congés périodiques applicables au chantier de La Romaine :

- l'association patronale au nom des employeurs accepte, de façon administrative, à ce que les salariés du chantier de La Romaine bénéficient lors des sorties périodiques d'un congé sans solde de dix jours de calendrier. Cette modification sera officialisée dans le contenu de l'entente de la prochaine convention collective;
- les parties s'engagent également, lors de la prochaine négociation, à modifier les dispositions de la convention collective pour le chantier de La Romaine de manière à prévoir un calendrier de 28 jours de présence au chantier suivi de dix jours de congé sans solde;
- les parties s'engagent aussi lors de la prochaine négociation à maintenir dans la convention collective les dispositions actuelles relatives à l'indemnité de temps de transport lors des congés périodiques.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service des relations du travail de l'ACRGTQ.